



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 22 Mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 22 mars à 9h45, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Jean RONSIN, André LAITU, Pascal HERVE (Suppléant de M. GEORGET), Jean-Claude BELINE, Yann SOULABAILLE Jean-Francis RICHEUX

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Marie-Edith MACE, Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Régis GEORGET, Georges DUMAS, Patrick HERVIOU, Guillaume PERRIN, Marcel le MOAL, Christian SORIEUX

Pouvoir :

- de Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER
- de Monsieur Guillaume PERRIN à Monsieur Jean-Francis RICHEUX

Assistaient également : Messieurs Charles LERAY Paierie Départementale, Monsieur Yvon MELLET du SIEFT, Messieurs Antoine DECONCHY, Olivier VINCENT et Camille SIMON, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Michel DEMOLDER

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 12

N°24/03-07Autorisation d'Engagement / Crédits de Paiement

Comité syndical du 22 mars 2024

N°24/03-07 Autorisation d'Engagement / Crédits de Paiement

Rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaire et comptable M49

Vu que la gestion des Autorisations d'engagement peut s'avérer nécessaire quand les projets ou études inscrites en budget de fonctionnement ont une durée de réalisation qui s'étale sur plusieurs années

Vu que le SMG-Eau35 souhaite mettre en place les autorisations d'engagement et crédit de paiement

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) DECIDER de créer des autorisations d'engagement au budget primitif 2024 telle que présentée ci-dessous

Etudes techniques	2024	2025	2026	TOTAL
Programmes d'économies d'eau par les professionnels	112 000 *	61 000	61 000	234 000
Etudes sur les ressources souterraines	248 000 **	139 000	30 000	417 000
Etudes liées aux travaux	26 000	15 000	-	41 000
Etudes qualité (accompagnement PSE)	17 000	13 000	13 000	42 000
Total ETUDES	403 000	228 000	104 000	734 000

*y compris reliquats de la convention de partenariat « Chambre d'Agriculture » 2023

**y compris étude de diagnostic des captages abandonnés, signée en 2023

2°) ENGAGER les dépenses nécessaires sans inscrire l'ensemble du montant de l'opération au budget 2024 :

3°) DECIDER d'inscrire les Crédits de Paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2024, conformément aux tableaux ci-dessus

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 22 mars 2024

Le Président,



Joseph BOIVENT